

Affectez votre taxe d'apprentissage vers des actions interindustrielles et de filières, pour faciliter vos recrutements ! 100 % de votre taxe financera des opérations de promotion de l'industrie : information sur les métiers et orientation professionnelle vers les métiers industriels.















Et vous, où en êtes-vous dans vos recrutements?

Daniel Tunier Président de l'assocation AJIR Bretagne

Quelles actions mettez-vous en place pour développer votre attractivité ? AJIR Bretagne, nous agissons ensemble pour faciliter vos recrutements.

Contribuer à la connaissance, à la culture et à l'environnement des secteurs industriels.

Contribuer à la réduction du nombre de jeunes sortis du système scolaire sans qualification et sans diplôme (lutte contre le décrochage).

Travailler votre attractivité pour promouvoir les métiers industriels dans leur globalité.

Agir pour une meilleure image et connaissance des métiers industriels en Bretagne afin de favoriser l'orientation vers les filières de formation dédiées. pour les jeunes et les adultes.

Développer les relations entre les jeunes et les entreprises industrielles bretonnes et améliorer la connaissance réciproque du monde de l'éducation et du monde industriel.

2019 EN CHIFFRES

2018

14 000 projets de

recrutements

23 Mrds

de CA pour la

+13 % par rapport à

40 %

des entreprises estiment ne pas trouver les compétences dont elles ont besoin



+800 entreprises recrutent chaque année

1 EMPLOI dans l'industrie

3 EMPLOIS

dans le tertiaire

soit 160.000 emplois environ

La métallurgie est le 2^{éme} secteur industriel en **Bretagne**



salariés

entreprises



métiers

INDUSTRIE LA MÉTALLURGIE

métallurgie bretonne

AJIR Bretagne, par son action, est membre associé du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation) et habilitée par conséquent par la Préfecture à percevoir la dépense libératoire. Il vous appartient, en tant que dirigeant de soutenir AJIR Bretagne, pour avoir un retour sur investissement à court et moyen terme sur vos recrutements.

QUELLES SONT LES ACTIONS RÉGIONALES POUR L'ATTRACTIVITÉ DE L'INDUSTRIE ?





























25 000 PERSONNES SENSIBILISÉES EN 2019

















LES GRANDES ACTIONS EN 2020

ORGANISÉES / SOUTENUES PAR AJIR BRETAGNE



OBJECTIFS: développer l'attractivité de l'industrie et la valorisation des métiers. Informer et orienter vers la formation professionnelle, pour recruter plus facilement dans vos entreprises.

- 4 SEMAINES DE L'INDUSTRIE EN BRETAGNE (du 9 mars au 5 avril 2020)
- 12 PARCOURS « ÉPHÉMÈRE » DE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS INDUSTRIELS EN BRETAGNE
- 5 RENCONTRES EMPLOYEURS POUR L'EMPLOI (Brest, Lorient, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc)
- JOB DATING
- OLYMPIADES DES MÉTIERS (du 6 au 8 février 2020)
- SALON PRO&MER
- SEMAINE DE L'EMPLOI MARITIME
- WORK IN AGRO
- SEMAINE DE LA MAINTENANCE

Soit plusieurs milliers de profils sensibilisés directement par ces actions, organisées ou soutenues par AJIR Bretagne.



+ 30 000
PERSONNES SENSIBILISÉE



NOS AMBITIONS 2020

Déployer davantage d'actions pour l'attractivité des métiers industriels et des formations au plus près des besoins, consolider l'animation de notre réseau régional de partenaires / de prescripteurs, et faciliter vos besoins en recrutement.

Dès 2020

CHAQUE ENTREPRISE PEUT DÉCIDER À QUI PROFITE LA PARTIE AFFECTABLE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE.

-> LE SEUL IMPÔT QUE VOUS POUVEZ AFFECTER SELON VOS BESOINS. PROFITEZ-EN!

13 % des 0,68 % de la taxe.

EXEMPLE:



Soutenez les actions d'AJIR Bretagne, nous travaillons pour vous!

Pour aller plus loin, merci de contacter Bérenger MARTIN, Chargé de mission sur la collecte de la taxe d'apprentissage pour AJIR Bretagne.



Bérenger MARTIN

Chargé de relations entreprises Bretagne b.martin@gfibretagne.fr 02 99 87 42 87 / 07 85 66 11 14

LES MODALITÉS DE COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

2020, année du changement suite à la loi sur l'avenir professionnel (1er août 2018)

La taxe d'apprentissage reste toujours calculée sur la masse salariale annuelle brute des entreprises = <u>0.68 % de la MSB</u>

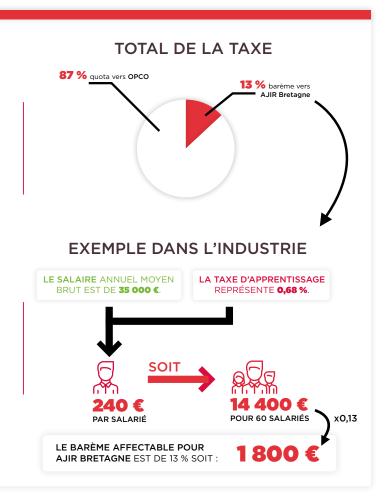
LE NOUVEAU SYTÈME (applicable au 1er janvier 2020)

Quota: 87 % OPCO

La taxe sera collectée en même temps que la contribution à la formation professionnelle par votre OPCO en 2020 (à compter de 2021, ce sera l'URSSAF), pour la partie « quota » qui financera l'apprentissage. Cela représente 87 % de votre taxe d'apprentissage.

Barème: 13 % en versement direct

La seconde part est destinée au financement des formations technologiques et professionnelles et des organismes chargés de l'orientation et de la promotion. Soit 13 % de la taxe d'apprentissage, dites « dépenses libératoires ».



Pour 2020, le versement des 13 % sera réalisé directement auprès de l'organisme choisi, par chèque ou virement, qui vous remettra un reçu libératoire.

AJIR Bretagne, en tant que membre associé du service public régional de l'orientation, et seul organisme habilité à faire la promotion des métiers et formations industrielles, est habilité à percevoir 100 % de ces « dépenses libératoires ».

Vous avez jusqu'au **28 février 2020** pour verser votre taxe d'apprentissage!